
Adresse de la société populaire de Soissons invitant la
Convention à rester à son poste, lors de la séance du 10 frimaire
an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Soissons invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 400;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39684_t1_0400_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

rurgiens de l'hôpital de Saint-Vaast d'Arras. Tu trouveras leurs noms dans le papier qui renferme les assignats. Je te demande la mention honorable pour eux.

« Salut et fraternité.

« LAURENT. »

Au citoyen Laurent, représentant du peuple à Arras, département du Pas-de-Calais (1).

« Le médecin et le chirurgien major titulaires, les deux sous-aides et les élèves en chirurgie de l'hôpital militaire de Saint-Vaast d'Arras, ayant tous participé à une offrande, faisant une somme de 640 livres, te prient de la faire passer à la Convention pour être employée aux frais de la guerre.

« *Vive la République!*

« A Arras, le 7 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« *Le médecin titulaire de l'hôpital militaire de Saint-Vaast, JUSSY; DAUTREVILLE, chirurgien-major; LAGRANGE, sous-aide; DANEL, pour ses confrères.* »

Le citoyen Huchon fait don de sa pension et ne demande que le simple nécessaire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des secours publics (2).

La Société populaire de Soissons annonce qu'elle a transformé ses églises en temples de la Raison; elle demande que la Convention nationale reste à son poste, et envoie les règlements qu'elle a faits pour le culte de la raison et de la vérité.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyés au comité d'instruction publique (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Soissons (4).

*La Société populaire de Soissons,
à la Convention nationale.*

« 29 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Fondateurs de la République,

« Les vœux de la Société populaire de Sois-

sons appelaient, depuis longtemps, depuis 1790, le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. Ce jour est arrivé et elle s'en réjouit comme d'un des plus grands bienfaits de notre sainte révolution. Cette Société, saisissant avec empressement la marche rapide de la vérité qui, après avoir anéanti le prestige de l'orgueil, renverse aujourd'hui celui des superstitions, c'est-à-dire celui de l'erreur et de l'hypocrisie; convaincue que l'égide de la liberté et de l'égalité n'a de force que dans la régénération des mœurs, et ne voulant d'autre culte que celui de la raison et de la vérité;

« A arrêté que les jours de décade seraient les seuls voués à ce culte;

« Qu'elle s'assemblerait provisoirement dans la ci-devant église cathédrale pour s'y entretenir du développement des vertus sociales;

« Que des hymnes en honneur de ces vertus élèveraient sans intermédiaires leurs vœux à l'auteur de la nature;

« Elle a arrêté, en conséquence, que ce temple serait érigé par elle en celui de la vérité, c'est-à-dire de temple de la Montagne, et déjà la liberté y a remplacé les sottes effigies de nos anciens marchands d'orviétan.

« Elle vous annonce, mandataires du peuple, que ce vœu a été un décret pour toute cette commune et ses autorités constituées, et que les hochets du fanatisme, les mômeries et le charlatanisme des calotins sont déjà disparus des édifices qui insultaient parmi nous à la propagation des sciences et des arts.

« Elle vous annonce que surtout depuis le projet de décret de pensionner les déprérisés, il en est une foule qui se sont mis extérieurement à l'ordre de la raison.

« Mais, sentant, citoyens, à combien de dangers la liberté serait exposée si ceux qui ont trompé si astucieusement le peuple pendant si longtemps, pouvaient encore usurper sa confiance, elle vous demande à exclure ces patriotes du moment de toutes les fonctions publiques.

« La Société, au surplus, vous renouvelle sa satisfaction et sa reconnaissance sur les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, vous recommande de rester à votre poste jusqu'à ce que les ennemis de notre sainte Révolution soient exterminés. Elle exige aussi de vous d'achever l'épuratoire (*sic*) sur les traîtres qui siègent encore au milieu de nos régénérateurs.

« La Société vous jure de nouveau de continuer à honorer la raison et la vertu, et que le peuple, ici, comme la sainte Montagne, jouit du triomphe de la philosophie sur l'erreur et de la raison sur le fanatisme.

« Elle joint à l'expression de ses sentiments un exemplaire du premier hymne qui a été chanté au premier jour de l'exercice de son culte, et les règlements provisoires de ce culte.

« Pour copie conforme à l'original déposé aux archives de la Société populaire de Soissons.

« BARBEY, président; LANGON, secrétaire;
DESMAREST, secrétaire; F. HERBON,
président. »

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 808.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 265.

(3) Ibid.

(4) Archives nationales, carton F¹⁷ 1007, dossier 1235.